



Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 21.09.2023

Présidence de : Mme Marie-Hélène BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 14 puis 15

Nombre d'absents excusés :

Conseil d'Administration du Collège

Lundi 02 octobre 2023 à 18h00

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mars 2023
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 juillet 2023
- Conventions et autorisations diverses
- Plan économie d'énergie
- Prélèvement sur les fonds de roulement et DBM
- Répartition des crédits globalisés
- Bilan financier voyage Dordogne
- Bilan financier voyage Alméria et ANV



- Bilan financier voyage Soustons
- Questions diverses

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente

Marie-Hélène BELLINGHERY




Le Secrétaire


GRIFFO Jennifer



PRESENCE AU CONSEIL

Début de la séance : 18h30

**CLG CAP DE GASCOGNE
ST SEVER**

Année scolaire 2023-2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 6 DU 2 OCTOBRE 2023

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLECE PAR	Signature
CHEF D'ETABLISSEMENT	BELLINGHERY Marie-Hélène	X			-	
CPE	ESTEFFE Maylis	X			-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	CERVEAU Emilie	X			-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	SALOMON Delphine	X				
	TACHON-HALBOUT Sandrine	X				
	GRIFFE Jennifer Jennifer	X				
	DUCROCQ Nicolas		X	X	DAVANIENS Carine	
	NEURY Rachel	X				
	MOULAT Jacques	X				
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	GUYONNET Cindy		X	X		
	CHALAMEL Nathalie		X	X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	CUZACQ Karine	X				
	DIXMIER Gaëlle		X	X		
	HIRIGOYEN Laurianne	X				
	KENNEL Karine				DARIBEN	
	GRANET Hélène		X	X		
	SOURILLAN Julie	X				
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	BRETHES Emma					
	LONNE Raphaël					
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	MARTINEZ Olivier	X				
	LUBIN Monique					
	TAUZIN Arnaud					
	DUPRAT Marie-Claire	X				
PERSONNALITES QUALIFIEES	DELERUE Pierre-Henri				-	
	LASSERRE André				-	
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.	25					



Le quorum étant atteint (au moins 14 voix délibératives), Mme la Principale déclare la séance ouverte.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Jennifer Griffe sera secrétaire de séance.

2. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 21 mars 2023

Mme La Principale est absente au moment du vote

Vote :

Présents :	13	Votants :	13	Abstention :	2
Pour :	11	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°11

3. Adoption du PV du Conseil d'Administration du 06 juillet 2023

Mme Griffe demande où en est le drive concernant le nouveau règlement intérieur dont il est question dans le compte rendu du 6 juillet.

Mme Bellinghery répond qu'elle n'a pas eu le temps pour le moment, elle devait s'en occuper mais l'enchaînement des événements de la journée ne l'a pas permis. Ce sera fait très prochainement afin que le règlement intérieur puisse être voté au Conseil d'Administration de novembre.

Mme Tachon : dans le dernier procès-verbal, on peut lire dans l'ébauche du projet d'établissement un voyage à Puente la Reina, qu'en est-il ?

Mme Bellinghery explique que c'est un exemple mais pas un projet.

Mme Neury : donc il n'y a pas d'obligation sur ce voyage ?

Mme Salomon demande une précision : voter le procès-verbal revient-il à voter le projet d'établissement ?

Mme Bellinghery, non car le projet d'établissement doit être voté et discuté.

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	4
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°15



4. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre le Département et le Collège

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°10

5. Convention groupement comptable entre le Lycée Gaston Crampe et le Collège

Le cout annuel est identique à l'année précédente, à savoir 150 euros auquel s'ajoute cette année une plateforme collaborative pour 60 euros l'année.

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°13

6. Convention de groupement de service « routes de l'orientation »

Pour les routes de l'orientation, une convention est signée avec l'établissement support. Une participation de 100 euros est demandée (identique à l'année précédente). Cette participation inclus le transport en bus des élèves.

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°9



7. Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de denrées alimentaires – année 2024

Les lots ont été retravaillés afin de permettre aux petits producteurs locaux de répondre au marché.

Mme Bellinghery souligne que notre secteur favorise l'approvisionnement. Le travail de Mr Lapeyre, chef de cuisine, est important dans ce domaine et porte ses fruits.

Mme Cerveau précise que les résultats, par rapport à la loi EGALIM, sont en progrès constants dans notre établissement.

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n° 14

8. Autorisation de recruter des agents non titulaires (AED)

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à recruter des assistants d'éducation. 5,7 ETP

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	3
Pour :	10	Contre :	1	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n° 5

9. Autorisation de recruter des agents non titulaires (APN)

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à recruter un assistant pédagogique numérique.

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°4



10. Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les contrats et convention à incidence financière annuelle

Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer les contrats et convention à incidence financière annuelle.

Cf annexe 1.

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°1

11. Plan économie d'énergie

Un fond de soutien énergie pour les collèges a été mis en place par le Conseil Départemental des Landes. Un plan économie d'énergie doit être voté par le Conseil d'Administration.

Cf annexe 2

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°8

12. Prélèvement sur les fonds de roulement

Proposition de prélèvement de 20 000 € sur les fonds de roulement pour les frais de viabilisation.

Effort financier de l'établissement en complément de la demande exceptionnelle via le « fond soutien énergie collège » en cours d'étude par le CD40.

Avis favorable de l'agent comptable.



Analyse financière du Fonds de roulement

Collège Cap de Gascogne Saint Sever 0400038Z

BFdR négatif ou positif: -32016,88 € COFI 2022

Eléments à retraiter		Données COFI au 31/12
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12/2022	107 064,24
Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	0,00
Fonds de roulement affecté à des activités particulières		
3	Stocks	4 932,86
Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
4	Créances douteuses: compte 416	985,80
5	Créances supérieures à un an non provisionnées	363,54
6	Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFdR positif)	0,00
Part du fonds de roulement déjà mobilisée		
7	Prélèvements sur FDR déjà votés - dbm 3	7 000,00
8	Prélèvements sur FDR proposé dans DBM 2023	20 000,00
Fonds de roulement disponible		
B	Fonds de roulement disponible au 31/12/XXX (= A-1-2-3-4-5-6-7)	73 782,04
C	Montant d'une journée de fonctionnement (classe 6 décaissable / 360)	1 673,42
D	Evaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)	44,09

Rappel dernier COFI: Nombre de Jours Fdr = 81 jours, compte financier 2022

Avis Avis favorable au prélèvement sur le budget 2023. Après ce prélèvement

il restera un fonds de roulement représentant 45 jours de fonctionnement.

Le niveau préconisé est entre 30 et 60 jours.

Aire sur l'Adour, le 29 juin 2023.

 L'Agent comptable

K. Lalaoui



Date de saisie : 03/07/2023

Réf : Viabilisation

Opération n°11

Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	VIAB	OELEC		Administration et logistique Viabilisation Electricité	16 000,00	6 700,00	22 700,00			
2	ALO	VIAB	CGAZ		Administration et logistique Viabilisation Gaz	15 000,00	6 700,00	21 700,00			
3	SRH	VIAB	CGAZ		Restauration et hébergement Viabilisation Gaz	8 000,00	3 300,00	11 300,00			
4	SRH	VIAB	OELEC		Restauration et hébergement Viabilisation Electricité	9 000,00	3 300,00	12 300,00			



Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°6

13. DBM pour informations

Création du voyage en Dordogne sur les lignes budgétaires :

Etablissement : 0400038Z
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 présentées pour information au conseil d'administration

40500 ST SEVER

EXERCICE 2023 - Edition du 21/06/2023

Pièce B10
 DBM INFO
 Page n° 1

D.B.M. n°4				Exécutoire au 21/06/2023		Réf : Création voyage en Dordogne		Opération n°9		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	AP	SE.JP	OCFDORD	7067	Activité pédagogique Séjours pédagogiques Contribution famille Dordogne Contribution participants				0.00	21 780.00	21 780.00	
2	AP	SE.JP	ODADORD	7468	Activité pédagogique Séjours pédagogiques Don Amicale des élèves Dordogne Autres dons et legs				0.00	3 300.00	3 300.00	
3	AP	SE.JP	OCPEODORD	7468	Activité pédagogique Séjours pédagogiques Don FCPE Voyage Dordogne Autres dons et legs				0.00	500.00	500.00	
4	AP	SE.JP	ODORD		Activité pédagogique Séjours pédagogiques Voyage Dordogne	0.00	25 580.00	25 580.00				

Insertion de la ligne 2COFI au niveau du SRH concernant les achats en cofinancement :

Etablissement : 0400038Z
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 présentées pour information au conseil d'administration

40500 ST SEVER

EXERCICE 2023 - Edition du 21/06/2023

Pièce B10
 DBM INFO
 Page n° 1

D.B.M. n°5				Exécutoire au 21/06/2023		Réf : Cofinancement SRH		Opération n°10		Type opération : 21 - Ressources spécifiques		
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes			
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux	
1	SRH	LOSRH	2COFI	7443	Restauration et hébergement Logistique restauration Co financement CD40 Subventions Département				0.00	701.52	701.52	
2	SRH	LOSRH	2COFI		Restauration et hébergement Logistique restauration Co financement CD40	0.00	701.52	701.52				



Insertion de la ligne 2COFI au niveau du service AP concernant les achats de livres pour le CDI en cofinancement:

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
présentées pour information au conseil d'administration

Pièce B10
DBM INFO
Page n° 1

40500 ST SEVER

EXERCICE 2023 - Edition du 15/09/2023

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ENSG	2COFI	7443	Activité pédagogique Enseignement général Co financement CD40 Subventions Département				0.00	298.98	298.9
2	AP	ENSG	2COFI		Activité pédagogique Enseignement général Co financement CD40	0.00	298.98	298.98			

14. Répartition des crédits globalisés

Ministère : Education Nationale

Académie : BORDEAUX
Exercice : 2023

Etablissement : 0400038Z
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
COLLEGE CAP DE GASCOGNE
RUE ST VINCENT DE PAUL
40500 ST SEVER

Département : LANDES
Edité le : 26/06/23
Page : 16

DEVELOPPEMENT DU SOLDE DU COMPTE

441913 AV SUB.ETAT PROG.141 EN.SCO.2
Au 26/06/23

DEBIT : 0.00
CREDIT : 14 142.26

SOLDE CREDITEUR : 14 142.26

Exercices d'origine	Détail des opérations formant le solde du compte. Indication de la date éventuelle de recouvrement ou paiement	DEBIT	CREDIT
2023	subvention du Rectorat crédits globalisés - à repartir VOTE au CA POUR 2023		3 150.00
2020	Reliquat subvention du Rectorat - 13 ADP - SUITE OR 23/118		6 980.80
2021	Reliquat subvention du Rectorat éducation artistique et culturelle - 13 EAC		1 786.60
2021	Reliquat subvention du Rectorat manuels scolaires -13 MS SUITE OR 62/15 - 2022		2 224.86

L'Agent comptable,
LALAOUI Khedidja



Bordeaux, le 11 avril 2023

0400038Z - Collège Cap De Gascogne

SAINT SEVER

**Notification de crédits globalisés – Subvention
Programme 141 – Enseignement public du second degré
Année 2023**

MONTANT VERSÉ

3150 €

Dans le cadre des crédits délégués à l'académie de Bordeaux pour l'exercice 2023, l'enveloppe attribuée à votre établissement est destinée à financer exclusivement les dépenses suivantes :

- Complément de collection de manuels scolaires
- Carnets de correspondance
- Projet d'établissement
- Droits de reproduction
- Stages en entreprises
- Autres dépenses pédagogiques.

Pour information,

- effectifs prévisionnels de la rentrée 2023 : 458
- effectifs retenus pour le calcul de la subvention : 450

Date d'exigibilité : 30 Juin de l'année N+1 hors projet d'établissement et jusqu'à son terme pour le projet d'établissement.

L'emploi de cette subvention est soumis au contrôle de légalité.

Il reste 2224,86 sur la ligne concernant les manuels scolaires.

Concernant les carnets de correspondance, la ligne est à 0 €. La commande pour cette année scolaire s'élève à 1050 €.

Concernant les droits de reproduction. La ligne est à 0 € et la facture pour 2023 s'élève à 790,24 €.

Il reste donc 1309,76 € : Proposition de les affecter en 13 ADP (autres dépenses pédagogiques) afin de financer des projets pédagogiques et des voyages scolaires.



Etablissement : 0400038Z
 COLLEGE CAP DE GASCOGNE
 4 RUE D'ESPAGNE

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 soumise au vote du conseil d'administration

Pièce B10
 DBM VOTE
 Page n° 1

40500 ST SEVER

EXERCICE 2023 - Edition du 03/07/2023

Date de saisie : 03/07/2023				Réf : Répartition crédits globalisés		Opération n°12		Type opération : 33 - Ressources non spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ENSG	13COR	7411	Activité pédagogique Enseignement général Carnets de correspondance Subventions minis.éduc.nat.				136.60	1 050.00	1 186.60
2	AP	REPRO	13REP	7411	Activité pédagogique Reprographie Droits de reprographie Subventions minis.éduc.nat.				0.00	790.24	790.24
3	AP	PROP	13ADP	7411	Activité pédagogique Projets pédagogiques Autres dépenses pédagogiques Subventions minis.éduc.nat.				6 058.80	1 309.76	7 368.56
4	AP	ENSG	13COR		Activité pédagogique Enseignement général Carnets de correspondance	136.60	1 050.00	1 186.60			
5	AP	REPRO	13REP		Activité pédagogique Reprographie Droits de reprographie	0.00	790.24	790.24			
6	AP	PROP	13ADP		Activité pédagogique Projets pédagogiques Autres dépenses pédagogiques	6 058.80	1 309.76	7 368.56			

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°7

15. Budget définitif voyage Dordogne

Suite au don de 500 euros de la FCPE, ainsi que la diminution du tarif par le voyageur (problème visites): la part famille est diminuée de 5 euros.

Les familles recevront un message à ce sujet.

Le remboursement s'effectuera sur la facture du T1 pour les demi-pensionnaires, par virement pour les externes ou les partants.

La part famille est fixée à 193 € (au lieu de 198 €)

Mme la Principale est autorisée à percevoir les dons de 3 300 € de l'amicale des élèves et de 500 € de la FCPE



DEPENSES		RECETTES	
Prestations du voyageur	26 710,00 €	Participation des familles (193€ X 109 élèves)	21 037,00 €
		Don de l'amicale des élèves	3 300,00 €
		Don de la FCPE	500,00 €
		Subvention LOLF 13ADP	1 873,00 €
		Fonds propres établissement	
TOTAL DEPENSES	26 710,00 €	TOTAL RECETTES	26 710,00 €

Forfait séjour 8 adultes encadrants	1 826,32 €
TOTAL accompagnateurs	1 826,32 €

5 euros à rembourser à chaque famille

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	0
Pour :	14	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°3

16. Budget définitif échange Almería

Intégration des prestations annexes : régie d'avance (frais repas enseignants + pharmacie) et baisse du montant par le voyageur suite à une visite non réalisée).

Mme Tachon Halbout précise que suite à une erreur de réservation par le voyageur, les élèves n'ont pas pu bénéficier d'un spectacle de Flamenco. Le voyageur a effectué la remise sur la facture définitive.

Mme Davancens demande pourquoi la régie d'avance n'a pas été intégrée au budget.

Mme Cuzacq s'étonne que la régie d'avance ne soit pas anticipée.

Mme Cerveau explique qu'il n'est pas possible d'anticiper le montant exact qui va être dépensé par les enseignants pour leurs repas ainsi que les consultations médicales éventuelles et frais de pharmacie associés.

Les enseignants partent donc avec une régie d'avance. Ils fournissent ensuite tous les justificatifs d'achats et remboursent la part non utilisée.

La somme exacte ne peut donc être déterminée qu'après la réalisation du voyage.



Mme Neury demande pourquoi il n'y a pas de baisse de la part famille comme pour la Dordogne.

Mme Cerveau explique que la part établissement doit obligatoirement couvrir la part des accompagnateurs. Ce qui est le cas sur ce budget définitif. Le coût pour les 4 accompagnateurs est de 1297,05 € et la part établissement est de 1610,13 €.

Il n'y a donc pas d'impact sur la participation des familles.

Pour la Dordogne, c'est le don de 500 euros de la FCPE qui a eu un impact sur la part des familles.

BUDGET DEFINITIF : Séjour Almeria
 Présenté en conseil d'administration du 06 juillet 2023

Objet : VOYAGE SCOLAIRE
 Destination : Espagne - Almeria du 18 au 26 mai 2023
 Participants : 50 élèves et 4 accompagnateurs 8 jours

DEPENSES		RECETTES	
Prestations du voyageur	16 958,00 €	Participation des familles <i>(288€ X 50 élèves)</i>	14 400,00 €
Prestations annexes – régie d'avance	552,13 €	Don de l'amicale des élèves <i>(30€/élève)</i>	1 500,00 €
		Subvention LOLF 13ADP	1 610,13 €
		Fonds propres établissement	
TOTAL DEPENSES	17 510,13 €	TOTAL RECETTES	17 510,13 €

Forfait séjour 4 adultes encadrants	1 297,05 €
TOTAL accompagnateurs	1 297,05 €

Vote :

Présents :	14	Votants :	14	Abstention :	5
Pour :	9	Contre :	0	Blancs nuls :	ou 0

Acte administratif n°2



17. Admission en non-valeur

3 élèves ne sont pas partis à Almeria pour des raisons de mauvaise entente avec leurs correspondants. Seul le premier versement avait été encaissé.

Mme Cerveau mentionne avoir relancé les familles à plusieurs reprises.

Mme Tachon souligne que la volonté de ne pas partir n'était pas justifiée. Tout a été mis en place pour les faire partir. Des discussions avec les familles ont été menées.

Mme Bellinghery souligne qu'elle-même et Mme Cerveau, la gestionnaire, ont également appelé les familles pour essayer de comprendre leurs inquiétudes, les rassurer et éventuellement leur proposer une aide.

Mme Cerveau précise que deux parents ont fait des écrits pour expliquer pourquoi leurs enfants ne partiraient pas.

18h37 : arrivée de Mme Duprat.

Mme Bellinghery précise que le Conseil d'Administration doit décider si ces trois créances sont admises en non-valeur et donc payées par l'établissement ou si les familles sont de nouveau relancées jusqu'à la mise à l'huissier si non-paiement (Les factures ne peuvent être envoyées à l'huissier que si elles sont supérieures à 80 € ce qui le cas. La mise à l'huissier engendre des frais supplémentaires)

Mme Darribeau souligne que les autres parents ont tout payé sachant que l'inscription des élèves et le 1er versement engageant pour le paiement de tout le voyage. Le document signé est clair sur ce point.

M. Moulat : le collège perd au pire 240€ et récupère les sommes dues ?

Mme Cerveau : Si les familles sont solvables, les frais d'huissier seront à leurs charges et l'établissement récupèrera ce qui lui est dû.

Mme Darribeau : avant l'huissier les parents vont recevoir une lettre de relance mentionnant que s'ils ne paient pas, les huissiers seront envoyés.

Mme Cerveau répond qu'effectivement des relances orales et écrites seront effectuées avant l'intervention d'un huissier.

Mme Hirigoyen demande comment cela se passe si un enfant est malade avant le départ

Mme Bellinghery explique que, comme spécifié dans l'acte d'engagement, la famille pourra être remboursée sur présentation d'un justificatif médical.

Mme Duprat : le problème est que les huissiers ne font plus peur à personne.

Académie de BORDEAUX
Exercice 2023

ETABLISSEMENT : 0400002K
LYCEE GASTON CRAMPE
AIRE SUR L'ADOUR

Page : 1
Le 27/06/23

CREANCES EN COURS

ETABLISSEMENT : 0400038Z COLLEGE CAP DE GASCOGNE

COMPTE DE LIAISON 41181 Espagne 2023

Compte de liaison	Origine	Numéro	Montant	Référence	Responsable ou débiteur	Date Trimestre	Reste à réaliser	Relances - contentieux	Délai paiement	Recouv./ Prélev.
41181	Elève	23CE18Z03917A	288.00			18/01/23	192.00			
41181	Elève	23CE18Z04015A	288.00			18/01/23	192.00			
41181	Elève	23CE18Z04974A	288.00			18/01/23	192.00			
TOTAL ETABLISSEMENT 0400038Z			864.00				576.00			

TOTAL GENERAL

864.00

576.00



Vote :

Présents :	15	Votants :	15	Abstention :	0
Pour :	0	Contre :	15	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°12

Remarques sur le voyage à Almeria :

Mme Neury propose que le paiement de toutes les échéances soit effectué avant l'arrivée des correspondants.

Mme Cerveau répond qu'en effet, il faudra anticiper pour éviter ces situations.

Mme Hirigoyen : dans le bilan pédagogique, il est noté que vous aimeriez que les collègues espagnols soient accueillis comme les collègues français ;

Mme Tachon répond, qu'en effet, sur le bilan du voyage transmis à Mme Bellinghery, cela fait partie des points à retravailler. En Espagne, les collègues ont une visite d'établissement, une présentation des projets, etc...

Mme Bellinghery répond que si on lui fait la demande, elle ferait la visite du collège avec plaisir. On aurait même pu demander un accueil à la mairie, pourquoi pas.

Mme Darribeau : Almeria est une ville, les espagnols ont été perturbés de se retrouver à la campagne sans pouvoir sortir. Il y aurait peut-être besoin d'expliquer la ruralité et ses contraintes.

Mme Tachon : On le fait mais en effet, il faut améliorer le questionnaire de départ pour savoir si les espagnols viennent pour partir en voyage avec les copains ou découvrir la vie en France.

Mme Duprat demande où se trouve Almería

Mme Tachon : En Andalousie.

Mme Duprat : Pourquoi aller si loin ? Vous ne voudriez pas aller à Puente la Reina, c'est plus près.

Mme Tachon : en 2007, on m'a parlé de cette ville jumelée. Je m'y suis rendue pour y passer le week-end en famille. J'ai demandé contact avec les enseignants là-bas. Au bout de 3 mois, je n'avais toujours pas de retour. En arrivant au collège, Mme Dubedout a essayé. Elle a trouvé une école, s'est dit que cela pourrait être intéressant pour des 6ème mais la communication était complexe. Au-delà des 6e, les élèves se rendent dans des collèges autour de Puente la Reina. Dans cette ville, il n'y a qu'un collège privé catholique.

A défaut de réponse, j'ai donc dû monter un projet avec un autre établissement : Almería

M. Martinez : Un échange avec un établissement privé, c'est impossible. Ce n'est pas une école laïque.

Mme Duprat : dans le cadre du jumelage, de nouvelles équipes se sont engagées dans les discussions. Le fait que le collège soit catholique n'est pas un problème en soi.

M. Martinez : le catholique là-bas, c'est différent, c'est l'opus Dei qui dirige dans les écoles privées.

Lorsque les élèves partaient un mois c'était très bien.

Mme Tachon : en juin on a parlé des 2 projets, ils peuvent co-exister

Mme Bellinghery : pour valider un voyage scolaire il y a une discussion en Conseil d'Administration. A la fin, c'est le chef d'établissement qui décide.

Mme Bellinghery : qu'elle est la plus-value de ce voyage à Almeria ?



Mme Tachon : Vous connaissez la réponse, je vous ai fourni une fiche avec tous les objectifs du socle et les apports pédagogiques de cet échange linguistique. Vous me demandez, Mme Bellinghery l'intérêt pédagogique d'un tel voyage, par contre, quand vous me parlez de Puente la Reina, vous ne savez pas me présenter les avantages par rapport à Almeria. En faisant cela, vous ne respectez pas mon travail.

Mme Bellinghery dit qu'elle respecte son travail, mais que cela fait partie de son rôle de poser les questions pédagogiques. C'est le chef d'établissement qui signe et qui engage sa responsabilité sur les voyages scolaires.

18. Budget définitif voyage Soustons

Intégration des prestations annexes : régie d'avance (frais médicaux + pharmacie)

Sur les 120 élèves, 9 élèves ne sont pas partis.

Le coût du séjour est de 267€ par famille

Mme Cuzacq : ce séjour était-il mieux que celui de Vieux Boucau l'année précédente ?

M. Moulat : oui car le site répond pleinement à nos attentes en termes d'activités et de sécurité des élèves. Les activités sont conformes au cahier des charges, en SVT on est sur place pour nos activités, les élèves font plus de sport (surf, paddle, sauvetage côtier). Il y a deux ans, les élèves faisaient jusqu'à 14km à vélo pour aller aux activités.

DEPENSES		RECETTES	
Prestations du voyageur	39 754,00 €	Participation des familles (267€ X 111 élèves)	29 637,00 €
Régie d'avance	51,65 €	Don de l'amicale des élèves (30€/élève)	3 330,00 €
		Don de la FCPE	500,00 €
		Subvention communauté de communes Chalosse Tursan (20€/élève)	2 220,00 €
		Don de l'AS Les ramiers (tombola)	1 200,00 €
		Subvention LOLF 13ADP	2 918,65 €
		Fonds propres établissement	
TOTAL DEPENSES	39 805,65 €	TOTAL RECETTES	39 805,65 €

Forfait séjour 8 adultes encadrants 2 676,01 €

TOTAL accompagnateurs 2 676,01 €



Vote :

Présents :	15	Votants :	15	Abstention :	0
Pour :	15	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°16

19. Questions diverses

Pas de questions.

Information : La date des élections des délégués parents se déroulera le 12 et le 13 octobre 2023.

La séance est levée à 19h05



Annexe 1

Contrats et conventions prévus au budget 2024

(Les tarifs sont ceux connus en 2023)

Société	Missions	Intervention	Montant 2023
Index éducation	Licences PRONOTE/EDTRenouvellement annuel		2 473,20 €
MAIF	Assurance élèves		244,78 €
La Poste	Affranchissement		2270,94 € (pour 2022)
Pyrénées automatisme	Entretien Portails	2 fois/an	865,20 €
Laboratoire CD40	Prélèvements alimentaires	Plusieurs fois / an	550,00 €
APR	Nettoyage des hottes	2 fois/an	984,00 €
	Dératisation et désinsectisation	2 fois/an	216,00 €
CFC	Droits de reproduction		790,24 €
E-pack Hygiène	Plan de maîtrise sanitaire		1 713,60 €
RICOH	Location photocopieurs		3 746,58 €
TK Elevator	Entretien des ascenseurs	Visites toutes les 6 semaines	1 270,96 €
Promat incendie	Entretien des extincteurs et des moyens de désenfumage	1 fois/an	901,40 €
Bureau VERITAS	Vérifications installations électrique	1 an	1 824,00 €
	Vérifications installations gaz	1 an	384,00 €
	Vérifications des moyens de secours et système SSI	1 an	216,00 €
	Vérifications ascenseurs	1 an	156,00 €
	Vérifications équipements sportifs	2 ans	576,00 €
Labat Assainissement	Bac à graisses	1 fois/an	400,00 €
Secur Alarm	Alarme anti-intrusion	1 fois/an	780,00 €
	Alarme SSI		
Rectorat CAMMI	Maintenance Gestion Education Nationale	Sur demande	400,00 €
SARRAT SFEI	Maintenance et réparation du matériel de restauration	1 fois/an	2 358,00 €
Cité scolaire Gaston Crampe	Agence comptable		150,00 €
Bobion et Joanin	Entretien chaudière		
	Centrale de traitement de l'air	2 fois/an	2 430,82 €
	Hottes de cuisine		
Nextira One	Standard téléphonique		649,01 €
AJI	Abonnement - Plateforme marché public		120,00 €
Turboself	Licence		504,00 €
	Maintenance	A la demande	1 228,88 €
Ecocert	Certification Restauration		540,00 €

Total 2023 :

28 743,61 €



Annexe 2

PLAN ECONOMIE D'ENERGIE

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

Validé par le Conseil d'Administration du 02 octobre 2023

Les hausses des prix de l'énergie et les enjeux environnementaux présents et à venir nous amènent collectivement à prendre des mesures pour une utilisation maîtrisée de nos ressources.

L'énergie consommée au niveau du chauffage, de la ventilation et de la production d'Eau Chaude Sanitaire occupe un poste important pour un collège.

Lors de la notification de la Dotation globale de fonctionnement, le Conseil Départemental des Landes a annoncé la création d'un fond exceptionnel de soutien énergie de 700 000 € afin d'accompagner les collèges dans la prise en charge des dépenses de viabilisation.

Les modalités générales présentées dans ce document sont les suivantes :

« Les enjeux écologiques et la maîtrise des dépenses d'énergie sont au cœur des préoccupations du Département et voient leur acuité renforcée dans le contexte actuel. L'Etat a affirmé l'objectif de 10% d'économie d'énergie à réaliser sur les deux années à venir. Les collèges sont amenés à prendre une part active à cet effort.

(...)

Considérant les incertitudes liées au tarif de l'énergie et malgré la relative sécurisation budgétaire apportée par le marché Energie du Sydec, en complément des mesures que l'Etat pourrait être amené à prendre pour protéger les Services Publics, l'Assemblée départementale s'est prononcée favorablement pour l'inscription d'un crédit de 700 000€ au Budget Primitif 2023 pour aider les collèges publics à faire face à l'augmentation théorique du coût de l'énergie.

L'instruction des demandes d'aides :

- S'effectuera au titre d'une analyse au cas par cas en 2023 ;*
- Tiendra compte du plan économie d'énergie adopté en Conseil d'Administration du collège concerné et transmis à la collectivité en amont de la demande d'aide exceptionnelle ; il est précisé que la structure (rubriques, données, ...) du plan sera commune à tous les établissements, qui seront destinataires du document-type qui sera établi par le Département ; aussi, l'objectif-cible de 10% d'économies d'énergie sera l'un des indicateurs d'évaluation, la baisse étant analysée avec pour référence les consommations de 2022 ;*
- Considèrera le niveau du Fonds de roulement, étant précisé que les aides allouées interviendront en complément de l'effort financier de l'établissement. »*



1. Actions mises en place depuis fin 2022 visant à diminuer la consommation d'énergie au sein du collège :

Description des mesures mises en œuvre :

- Lors de la présentation du budget prévisionnel 2023 en Conseil d'Administration, le « fond de soutien énergie collèges publics du CD40 » a été présenté aux membres en collaboration avec Mr Olivier Martinez.
L'objectif de 10% d'économie d'énergie à réaliser sur les deux années à venir a été évoqué ainsi que le fait que les aides allouées interviendront en complément d'un effort financier de l'établissement en fonction du niveau des fonds de roulement.
- La liste des préconisations pour aider à réduire la consommation énergétique fournie par le CD40 a été diffusé en annexe du Procès-Verbal pour que tous les personnels puissent en prendre connaissance. Il est également joint en annexe du présent document.
L'agent de maintenance a mis en œuvre toutes ces préconisations dans l'établissement.
- Des messages de rappels ont été diffusés à l'ensemble des personnels de l'établissement concernant la nécessité de fermer les fenêtres et les portes et d'éteindre les lumières lorsqu'elles ne sont plus utiles.
- Mme La Gestionnaire a également demandé à l'ensemble des personnels de lui faire remonter tous les problèmes rencontrés dans les locaux et les salles (robinets de radiateurs cassés ne permettant donc pas le réglage, fenêtres fermant mal, ...) afin de pouvoir les résoudre en interne avec l'agent de maintenance dans les meilleurs délais et éventuellement avoir recours aux services du CD40.
- Un rappel a également été fait à l'ensemble des personnels lors de la réunion de pré-rentree.

2. Sensibilisation des usagers aux éco-gestes

Le collège Cap de Gascogne s'engage à sensibiliser de manière régulière l'ensemble des usagers aux éco-gestes permettant de limiter les déperditions énergétiques et des ressources naturelles :

- Rappel des bons usages et des points de vigilance : éteindre les vidéoprojecteurs, tableaux numériques, les écrans, fermer les volets avant son départ, éteindre les lumières non automatiques.
- Communication autour des augmentations du coût de l'énergie afin de permettre une meilleure prise en compte et implication de tous les usagers.
- Rappel de l'importance de faire remonter tout matériel défectueux afin de limiter les déperditions énergétiques.
- Association des élèves et éco délégués autour de projets pédagogiques (création d'affiches, interventions au self) autour des thèmes de la sobriété, de l'environnement et du gaspillage.



Annexe fournie par le CD40

Fiche - Préconisations à l'attention des Collèges publics

Diminution des consommations d'énergie au niveau du chauffage, de la ventilation et de la production d'Eau Chaude Sanitaire

Les hausses des prix de l'énergie et les enjeux environnementaux présents et à venir nous amènent collectivement à prendre des mesures pour une utilisation maîtrisée de nos ressources.

L'énergie consommée au niveau du chauffage, de la ventilation et de la production d'Eau Chaude Sanitaire occupe un poste important pour un collège.

Pour cette raison, il s'agit de faire appliquer quelques consignes de réglage sur ces installations.

Dans le cadre du contrat de maintenance annuel passé par le collège avec une entreprise de chauffage, le réglage des brûleurs et des régulations, le nettoyage ou le remplacement des filtres de ventilation, ainsi que le ramonage des conduits de fumée, permettent un abaissement significatif des consommations d'énergie.

L'agent d'entretien du collège a également pour mission de suivre l'entreprise de maintenance pour la bonne exécution de ces opérations.

Par exemple : abaisser la consigne de température des locaux en dehors des périodes d'occupation permet un gain sur les consommations d'énergie. Ce gain sera plus important sur des bâtiments peu isolés ou à faible inertie thermique. Il existera néanmoins avec des bâtiments plus isolés ou à forte inertie thermique. Tous les bâtiments sont donc concernés.

Voici une liste non exhaustive des actions à mener, en particulier sur les réglages des températures :

Température intérieure de jour <i>(article R241-26 du code de l'énergie)</i>	19°C	période de confort : de 07H30 à 17H00.
Température intérieure de nuit, mercredi après-midi, le samedi et le dimanche, ainsi que les jours fériés <i>(article R241-27 du code de l'énergie)</i>	16°C	période de réduit : de 17H00 à 07H30. + le mercredi après midi + le samedi et le dimanche + les jours fériés
Température intérieure de jour et de nuit, lors de périodes de vacances scolaires <i>(article R241-27 du code de l'énergie)</i>	8°C	période hors gel : 24h/24h durant les vacances scolaires. Une mise en fonctionnement la veille permet d'obtenir un meilleur confort le jour de la rentrée.



Chauffage des couloirs	Eviter de chauffer ces espaces	Fermer les robinets de radiateurs
Température extérieure au-dessus de laquelle le chauffage ne doit pas fonctionner	17°C	A programmer sur les régulateurs qui ont cette fonction
Température d'eau des réseaux de chauffage	Réglage proportionnel à l'évolution de la température extérieure (courbe de chauffe)	Réglages différenciés par types de bâtiments et types d'émetteurs (radiateurs, ventilo-convecteurs, Centrale de Traitement d'Air, plancher chauffant, etc. ...)
Eau Chaude Sanitaire	65/70°C pour la production (ballon de stockage, préparateur instantané), 60/65°C au départ général, 50/55°C au retour de bouclage, 50°C maxi aux robinets de puisage, 50°C maxi aux douches (le mitigeur doit être fonctionnel pour permettre une utilisation autour de 40°C).	Ces consignes sont en adéquation avec la prévention contre le développement des Légionelles
Suivi des consommations d'énergie	relevé mensuel en kWh	Le relevé des consommations d'énergie du collège doit être tenu à disposition du Conseil départemental (<i>obligation réglementaire du décret tertiaire</i>)

Par ailleurs tous les matériels défectueux qui pilotent ces installations consommatrices d'énergie sont à réparer ou à remplacer au plus vite pour maîtriser les dérives de consommation d'énergie.

Le Service Bâtiments-Energie et notamment votre chargé d'opérations référent se tiennent à votre disposition pour vous fournir toutes explications techniques complémentaires qui vous sembleraient nécessaires.

En vous remerciant de votre collaboration pour la bonne application de ces consignes qui permettent d'éviter des surcoûts financiers importants.